



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : / /

Dossier complet le : / /

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

Projet agro-ecotouristique « L'AUTHENTIC »

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

EYSSAUTIER

Prénom(s)

Rachel et Philippe

2.2 Personne morale

Dénomination

Raison sociale

N° SIRET

Type de société (SA, SCI...)

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☐ Monsieur

Nom

Prénom(s)

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
42. Terrains de camping et caravanage, 42A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Creation de 6 habitats ecologiques/gites permanents et 20 hebergements saisonniers demontables dont 1 collectif a usage temporaire de salle commune, rehabilitation et extension d'une bergerie pour accueillir les espaces communs (point d'entree du site), Construction d'un batiment neuf en deuxieme tranche de travaux (accueil de groupes et logement des employes). Capacite de 130 lits. Les travaux ont pour objectif de mettre en place un aménagement touristique a faible impact environnemental, conciliant accueil du public, sensibilisation a la transition ecologique et valorisation agricole. Ils consistent a creer un camping structure autour d'habitats legers et reversibles, destines a accueillir un nombre limite de visiteurs dans une logique d'ecotourisme (capacite de 130 lits). Le projet s'attache a preserver la qualite paysagere du plateau et a integrer des dispositifs de gestion durable, notamment en matiere d'eau et de biodiversite, en coherence avec les prescriptions reglementaires. La demarche s'inscrit dans la politique locale de developpement agricole et touristique, validee dans le cadre de la modification du plan local d'urbanisme.

4.2 Objectifs du projet

Le projet agricole vise a redynamiser une zone agricole de 5 hectares actuellement en jachere, en y developpant une activite agroecologique multifonctionnelle, integree a un dispositif eco-touristique et pedagogique. Il s'inscrit dans une logique de demonstrateur territorial bas carbone, en coherence avec les objectifs de transition ecologique. Le projet poursuit cinq objectifs complementaires : 1) Agroecologie : relancer une zone agricole de 5 ha en jachere par des pratiques d'agriculture de conservation du sol et d'agroforesterie, pour une production locale, saine et bas carbone. 2) Patrimoine : creer un espace de vie autour d'une bergerie renovee, avec des habitats ecologiques et insolites (130 personnes max), integres au paysage sur une emprise maitrisee. 3) Climat : adopter une trajectoire bas carbone grace a l'agriculture stockante, aux energies renouvelables, a la mobilite douce et au suivi du bilan carbone. 4) Sensibilisation : accueillir environ 1500 personnes/an pour une immersion ecoresponsable (scolaires, familles, agriculteurs, associations, entreprises). 5) Economie locale : mobiliser les acteurs du territoire pour developper les circuits courts, connecter le site au village et creer 4 a 5 emplois permanents.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

• Aménagement de la zone d'accueil touristique : installation de 20 habitats légers et 6 habitats permanents/gîtes, avec une capacité maximale de 130 personnes. • Infrastructures associées : création d'espaces collectifs, cheminements (sentiers, voies pour vélos électriques), zone de stationnement déportée en périphérie du plateau. • Gestion de l'eau : raccordement au réseau communal par une conduite neuve existante, récupération et stockage des eaux pluviales, mise en place d'un double réseau séparant eau potable et eau technique, installation des réservoirs enterrés et de bassins (réserve incendie 120m³, bassin d'usage divers 150m³, réservoir tampon de 5 à 10m³ (voir étude eau potable et autres usages en annexe) - Gestion sobre de l'eau potable -30 à -50% • Equipements de production et d'autonomie énergétique : installation de panneaux photovoltaïques en toiture avec autoconsommation et reinjection partielle dans le réseau. • Aménagements paysagers et agricoles : réhabilitation d'une bergerie, mise en place de pratiques agroécologiques (plantation de haies, implantation de prairies et cultures, agroforesterie), accueil d'un troupeau d'ovins. • Dispositifs pédagogiques et d'accueil : construction d'observatoires, sentiers de découverte, panneaux explicatifs, modules de sensibilisation pour les scolaires, familles et visiteurs.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Phase d'exploitation : Le projet vise une capacité d'accueil de 130 personnes, dans une logique d'écotourisme sobre, pédagogique et accessible. Il s'adresse à des publics variés (entreprises, scolaires, familles) et propose des activités de formations, agricoles, sportives, éducatives et de bien-être. Activités proposées : • Séminaires entreprises et formations, notamment agriculteurs • Parcours pédagogiques pour scolaires, familles, agriculteurs • Agrotourisme et découverte de l'agroécologie • Hébergement touristique et écotourisme • Activités sportives, bien-être Services : • Petite restauration à base de produits locaux • Mobilité douce : vélos à assistance électrique, navettes mutualisées • Gestion sobre des ressources : eau, énergie, déchets Le projet vise l'obtention de l'Ecolabel et s'inscrit dans une logique de tourisme 4 saisons, sobre et éducatif. Phase de démantèlement : Les hébergements touristiques seront entièrement réversibles avec notamment 20 hébergements saisonniers démontables à caractère insolite, principalement montés sur des planchers en bois sur pieux (tentes, Dôme, tipis, cabanes ...).

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis d'aménager

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface du projet agro-ecotouristique dans sa globalité : 1 ha L'emprise au sol des constructions (hors hébergements insolites démontables et constructions existantes au moment de la mise en œuvre de la modification de droit commun n°2 du PLU): 500m2	(500, M2)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :
Lieu-dit :
Localité :
Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : " Lat. : "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLU de Volonne - Zone At Plateau de Saint Antoine - 04290 Volonne

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	Plan de Prevention des Risques Naturels de Volonne
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Arrete prefectoral n°2011-1353
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Consommation annuelle d'environ 800 m ³ d'eau potable via un raccordement direct (2024) à la citerne communale alimentée par la Durance. En complément, une source alimente les usages techniques (arrosage, entretien, réserve incendie DECI de 120 m ³), pour un volume inférieur à 1 000 m ³ /an, conforme à la réglementation. Demarche de sobriété (-30 à -50%) : double réseau
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Alimentation en eau potable sur le reseau communal capacitaire. Traitement des eaux usees sur 1 partie des logements (pour les six habitats permanents et les locaux communs-logements avec toilettes a eau) : Installation type «Fosse toutes-eaux + Filtre Compact», capacite : 52 EH. Traitement eaux menageres et urines (logements avec toilettes seches) sur une part significative des
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	Les enjeux ecologiques identifiés pour la zone projet sont evalues comme peu significatifs (voir rapport en annexe sur l'etat initial ecologique).
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☒	☐	Incidences reduites. Notamment avec la mesure de reduction permettant la conservation des arbres pouvant abriter le Grand capricorne.
Milieu naturel	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	La surface de logement couvrira au maximum 500m2, au sein de la zone At (STECAL modification PLU n°2). Le projet vise cependant a reprendre une activite agricole (en agroforesterie et agriculture de conservation des sols) sur des parcelles en jachere.
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Feu de foret : alea moyen niveau 3 et alea fort niveau 4. Retrait gonflement d'argiles : Le site d'etude et situe en totalite dans une zone a risque fort comme plus de la moitie du territoire communal. Des etudes geotechniques specifiques ont ete realisees afin de caracteriser ce risque et de fournir au cabinet d'architectes les donnees necessaires a l'elaboration et au depot du permis
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Chaque année, environ 1 500 personnes (scolaires, familles, agriculteurs, entreprises) seront attendues. Le public sera incité à privilégier les modes de transport collectifs afin de limiter l'impact carbone. Nous estimons qu'avec une sensibilisation en amont, 50% des visiteurs utiliseront les transports en commun ou partages pour venir sur le site. Des navettes seront organisées pour les visiteurs arrivant en gare.
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Le projet AUTHENTIC intègre une démarche active de prévention des nuisances sonores : la circulation motorisée sera strictement limitée au sein du site, au profit de solutions de mobilité douce.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	Gestion raisonnée de l'éclairage : limitation de la période d'éclairage, optimisation de la direction et de l'efficacité des faisceaux lumineux, détection de mouvement, signalisation nocturne à faible intensité.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	L'assainissement du site repose sur une étude technique écologique dédiée réalisée en lien étroit avec les services compétents de l'Agglomération Provence Alpes Agglomération (P2A). Le BET Chleau a été chargé d'étudier la solution d'assainissement la plus adaptée aux valeurs écologiques et démonstratrices du projet. Des solutions utilisant du broyat de bois sont envisagées afin de limiter l'impact environnemental des travaux de
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Déchets issus de l'exploitation d'un site accueillant du public qui séjourne sur place.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Reprise d'une activité agricole en agriculture de conservation des sols et agroforesterie sur un site en jachère.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Sans mesures particulières, le projet pourrait présenter quelques effets significatifs : destruction d'arbres assez remarquables à remarquables, aux potentialités intéressantes en particulier pour les invertébrés, certains oiseaux et chiroptères avec la mise en œuvre des OLD.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Concernant les mesures pour adapter le projet aux enjeux écologiques identifiés, les mesures d'évitement, de réduction et d'accompagnement qui ont été définies dans le rapport de l'état initial écologique du bureau d'étude en écologie Monteco (annexe 1 non obligatoire) sont :

Mesures d'évitement :- Evitement des arbres remarquables, à proximité de la bergerie et dans la chênaie blanche traversée par le chemin d'accès (zone d'OLD) et évitement de tout arbre ou arbuste sur la zone de projet, avec maintien des haies arbustives en bord de chemin. Les arbres remarquables sont marqués par un écologue et conservés. - Evitement des Prunelliers en limite sud du projet (zone d'OLD). - Evitement par le projet d'aménagement des quelques secteurs de pelouses sur la parcelle en contrebas de la piste (sud) (zone d'OLD). Mesures de réduction :- Réalisation des abattages/débroussaillage et démarrage des travaux en dehors des périodes de nidification pour l'avifaune. - Pour les coupes d'arbres, les laisser sur place au moins 24 h avant de les débiter. - Accès des engins de chantier par les pistes existantes et limitation de la circulation à la zone d'emprise des travaux. - Eclairage nocturne adapté : limitation de la période d'éclairage, optimisation de la direction et de l'efficacité des faisceaux lumineux, détection de mouvement, signalisation nocturne à faible intensité. - Plantation de 1 km de haies déjà réalisée en 2024. - Nettoyage des engins de chantier avant et après

Mesure d'accompagnement : recherche et inventaire des espèces mésoicoles Le projet inclut l'ensemble de ces mesures. Ainsi, avec l'application de ces mesures d'évitement et d'atténuation, les effets résiduels du projet sont évalués comme peu significatifs à l'échelle locale et ne remettent pas en question la conservation des espèces locales patrimoniales.

7 Auto-évaluation (facultatif)

i Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le bureau d'étude écologique indique, page 40 de leur rapport : "Ainsi, avec l'application de ces mesures d'évitement et d'atténuations, les effets résiduels du projet sont évalués comme peu significatifs à l'échelle locale et ne remettent pas en question la conservation des espèces locales patrimoniales à enjeux de conservation significatifs." Il nous semble par conséquent qu'au regard de la connaissance du site, des différentes études conduites et de leurs conclusions, il ne soit pas nécessaire que le projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale (cf. annexes).

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom EYSSAUTIER

Prénom Rachel et Philippe

Qualité du signataire Maitres d'ouvrage

À Volonne

Fait le 23-10-2025 / / /

Signature du (des) demandeur(s)